



Commune de Moulineaux

PROCES-VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2023

Convocation du : 27 juin 2023

Date de publication : 7 juillet 2023

Nombre de conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 8
- Votants : 11

L'an deux mil vingt-trois, le 4 juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LE GOFF Frédéric, Maire.

Étaient présents :

Mme ARROUET Catherine

Mr. AGASSE Mickaël

Mme SAUVAGE Sophie

Mme BAUDART Marie-Édith,

Mr AUBOURG Yves

Mr. MARECAL David

Mr CHOPART Frédéric

Absents excusés : Mme DUBOIS Virginie (procuration à Mr MARECAL) ; Mr. DOREE Claude (pouvoir à Mr LE GOFF), Mme MENARD Joy (pouvoir à Mme BAUDART).

Absents : Mr QUIBEL Benjamin, Mr TAVARES Fernando.

Secrétaire de séance : Mr CHOPART

Signature d'un bail dans le cadre de la location de l'appartement communal chemin des coquelicots

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal la nécessité d'établir un bail concernant le logement communal situé 20, chemin des Coquelicots.

Comme le prévoit la législation, le bail sera de 6 ans. Il sera établi par l'Office Notarial des Essarts situé 5 Place Césaire LEVILLAIN, 76530 Grand-Couronne

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Elle permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux. La M57 est un pré-requis indispensable à la mise en place du Compte Financier Unique.

La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable introduit des changements en matière :

- d'amortissement des immobilisations (qui fera l'objet d'une délibération distincte) ;
- de natures comptables ;
- de gestion des virements de crédits entre chapitres.

En effet, l'instruction comptable et budgétaire M57 offre plus de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire par décision la faculté de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur d'une même section, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le maire en informe l'assemblée délibérante lors de sa séance la plus proche.

Considérant l'avis favorable du comptable public en date du 7 juillet 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : d'approuver l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée pour le Budget Principal à partir de l'exercice 2024.

Contribution communale au FAJ 2023

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, la Métropole exerce la compétence « aide aux jeunes en difficultés » ce qui consiste à accorder des aides individuelles par l'intermédiaire d'un Fonds d'Aide aux Jeunes.

Dans ce cadre, un engagement de la Commune est possible et la Métropole propose de reprendre le niveau de contribution volontaire adoptée par le département depuis 1997, soit 0.23 euros par habitant soit 215.51 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr LE GOFF :

- L'installation du chantier concernant le marché de travaux de la Mairie se fera cet été.
- L'échéancier de démolition de l'ancienne menuiserie sera allongé de plusieurs mois.
- L'installation de la toilette publique est toujours en attente du raccordement au réseau d'eau qui doit être réalisé par la Métropole.

- Les travaux de réfection de la voirie et des trottoirs de l'Avenue Jean de la Varende seront réalisés avant l'hiver.
- La réfection de l'allée des sources sera terminée vendredi 7 juillet.
- Un nouvel agent technique contractuel a été recruté et commencera ses fonctions en septembre en remplacement d'un agent technique contractuel qui quitte son poste.
- Le voyage des aînés qui a eu lieu le 29 juin dernier à Paris a été un succès.

Mr CHOPART :

Propose une éventuelle adhésion au PNR des Boucles de Seine.

Mr AGASSE :

La cérémonie du 14 juillet aura lieu au château.

Mme SAUVAGE :

Participera au championnat cycliste de France des élus le 16 septembre prochain.

FIN DE SEANCE 19H00

